

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL**RÉUNION DU LUNDI 12 OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt,

Le douze octobre à 20 h 00,

En application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES, dûment convoqué par Monsieur BLANCHON Frédéric, Maire, en session ordinaire qui s'est déroulée, à titre exceptionnel, à la salle plurivalente du groupe scolaire de MARCILLY en application de l'arrêté 2020/46 portant transfert provisoire de la salle de réunion du conseil municipal pour assurer efficacement la lutte contre la propagation du virus covid-19 et pour respecter les modalités particulières notamment les gestes barrières.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 octobre 2020

Etaient présents, les conseillers municipaux suivants :

ARONICA Mathieu	COCHARD Jean-Louis	PERRETON Pascal
BLANCHON Frédéric		ROCHET Philippe
BURNIER Frédérique		SCAPPATICCI Benjamin
CARRIER Nathalie	GOUBEAU Ghislaine	SICILIANO Georges
CHEVEREAU Laurent	de PARISOT DE BERNECOURT France	VIGNERON Pascal*

ABSENTS (avec pouvoir) : Mme CORDIER Stéphanie, excusée, a donné pouvoir à M. SCAPPATICCI Benjamin

ABSENTS (sans pouvoir) : M. DECLERCK Thierry.

*M. VIGNERON Pascal est arrivé en retard et n'a pas pris part aux délibérations des dossiers portés à l'ordre du jour (dont dossier ajouté)

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES : 02

Monsieur PERRETON Pascal a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

- ⇒ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL DU 28 SEPTEMBRE 2020
- ⇒ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES (CCBPD)
 - Création PLUi - délibération sur transfert ou non de la compétence PLU à l'intercommunalité
- ⇒ AGENCE POSTALE : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À L'ORGANISATION DE L'AGENCE
- ⇒ SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA)
 - Fourrière 2021
 - Proposition de partenariat concernant la stérilisation des chats libres
- ⇒ CDG69 : ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE RISQUES STATUTAIRES AU 01/01/2021
- ⇒ PERSONNEL TERRITORIAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
 - Création de poste - service cantine
- ⇒ DIVERS

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser d'une part, à ajouter un nouveau dossier à l'ordre du jour et d'autre part, à supprimer un dossier de l'ordre du jour :

Ajout

⇒ VENTE DU BIEN « 76 RUE DE L'EGLISE » - PROMESSE DE VENTE

Suppression

⇒ AGENCE POSTALE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À L'ORGANISATION DE L'AGENCE

Monsieur le maire dit qu'après renseignements pris auprès de LA POSTE, la convention signée est encore valable et ce jusqu'en 2025.

A l'unanimité des membres présents (dont pouvoir), l'ajout et la suppression sont acceptés.

⇒ **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL DU 28 SEPTEMBRE 2020**

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre dernier, était en annexe de la convocation. Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques à faire.

Monsieur CHEVEREAU Laurent : page 2 - paragraphe : « Mme GOUBEAU Ghislaine relève... » il faudrait écrire « alors qu'elle s'était abstenue » au lieu de « alors que je m'étais abstenue ».

Monsieur ROCHET Philippe : page 9 - Commission « voirie/sécurité » concernant le radar pédagogique, dans la réponse faite par M. SICILIANO : la société n'est pas nommée. Monsieur SICILIANO Georges dit qu'il s'agit de la société SOBECA.

Monsieur le Maire prend note des deux observations et dit que le compte-rendu du 28 septembre sera corrigé. **A l'unanimité des membres présents dont pouvoir, le conseil municipal valide le compte-rendu avec les deux corrections demandées.**

⇒ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES (CCBPD) : Création PLUi, délibération sur transfert ou non de la compétence PLU à l'intercommunalité**

Délibération 2020/48

Monsieur le maire dit que la loi ALUR du 27 mars 2014 a transféré la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier qui suit le renouvellement général des conseils municipaux. C'est-à-dire qu'au 1^{er} janvier 2021, l'intercommunalité est compétente en matière de PLU qui devient Programme Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Il précise que l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 prévoit un droit d'opposition des communes au transfert de la compétence mais, que cette opposition pour être retenue, doit être votée et rendue exécutoire par au moins 25 % des communes représentant au moins 20% de la population entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020.

De nombreux échanges et d'interrogations de la part des conseillers sur les conséquences et/ou les avantages qui découleraient de ce transfert de compétence PLU. Monsieur le Maire dit qu'en réunion de conseil communautaire, le ressenti des maires est, que ce transfert de compétence sera compliqué, le Président de la Communauté de Communes a tout à fait conscience qu'une telle décision est difficile après le renouvellement des conseils municipaux mais si ce transfert n'aboutissait pas maintenant, il remettrait ce dossier à l'ordre du jour d'un conseil communautaire daté dans le milieu de la mandature.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents dont pouvoir, décide :**

- **DE S'OPPOSER** au transfert de compétence PLU en application de l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

⇒ **SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA)**

• **Fourrière 2021**

Monsieur le maire fait état de l'existence d'une convention de fourrière conclue du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021, signée entre la commune et la SPA de LYON en 2019. La commune ne disposant pas de fourrière communale, confie à la SPA de LYON le soin d'accueillir et de garder conformément aux dispositions des articles L211-24 à L211-26 du Code Rural les chiens et les chats trouvés errants ou en état de divagation sur le domaine public (voies publiques et bâtiments communaux à caractère public) du territoire de la commune et précise que sont exclues de cette convention de fourrière :

- Les interventions relevant des campagnes de capture de chiens et chats errants visées à l'article R211-12 du Code Rural,
- Les campagnes de stérilisation visées à l'article L211-27 du Code Rural,
- Les demandes constituant des abandons de chiens ou chats par leurs détenteurs.

• **Proposition de partenariat concernant la stérilisation des chats libres**

Délibération 2020/49

Monsieur le maire évoque que la multiplication des chats errants vivant en groupe dans les lieux publics des communes peut être source de difficultés et porte à la connaissance des nouveaux élus l'expérience vécue par la commune en 2019 qui, s'est vue contrainte de procéder à une campagne de stérilisation de 52 chats dans le quartier « Montessuy », grâce à l'aide et à l'intervention de plusieurs administrés qui ont fait un travail remarquable et qui ont pu obtenir de la SPA une prise en charge des frais honoraires du vétérinaire à hauteur et que la mairie n'ait plus qu'à régler un tiers de la facture.

Monsieur le maire demande à l'assemblée d'examiner la proposition de partenariat pour l'année 2021. La signature de ce partenariat permet d'anticiper ou de régler les éventuelles questions de prolifération de chats sur le territoire marcillois avant que la situation ne devienne problématique.

Il demande aux élus de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal, par 01 « ABSTENTION » et 12 voix « POUR » :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le partenariat en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune qui sera conclu pour la période courant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

⇒ **CDG69 : ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE RISQUES STATUTAIRES AU 01/01/2021**

Monsieur le maire fait part des deux adhésions actuelles au contrat groupe risques statutaires qui arrivent à échéance au 31 décembre 2020. Il informe le nouveau conseil, qu'au cours du 1^{er} semestre 2020, le cdg69, mandaté par les communes, a engagé une procédure de mise en concurrence avec négociation pour le renouvellement (2021-2024) du contrat d'assurance groupe risques statutaires (maladie, accidents du travail et maladies professionnelles, invalidité, maternité/paternité, décès...). A l'issue des négociations, le CDG69 a donc communiqué le nom du titulaire aux collectivités.

Monsieur le Maire dit avoir pris connaissance de la note synthétique présentant les offres tarifaires (CNRACL et IRCANTEC) proposées à partir du 01/01/2021 aux collectivités inférieures à 30 agents affiliés à la CNRACL et porte les éléments à la connaissance des élus.

Avant de prendre une décision, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de contacter deux autres assureurs pour comparer les offres tarifaires de chacun : en tenant compte des taux de cotisations, des délais de franchise et des garanties qui pourrait être proposées à une petite commune dotée d'un faible taux d'absentéisme de ses agents.

A l'unanimité des membres présents dont pouvoir, le conseil municipal accepte la proposition de renégociation du contrat et demande que ce dossier soit reporté au conseil de novembre pour prendre une décision au plus tôt.

⇒ **PERSONNEL TERRITORIAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUR DES EMPLOIS PERMANENTS-CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT**

Délibération 2020/50

Monsieur le Maire dit qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Madame BURNIER Frédérique fait part que 84 élèves sont inscrits à la cantine et que les enfants de petite section demandent une attention particulière et une surveillance plus importante. Une charge de travail qui augmente pour les agents et qui nécessiterait une nouvelle embauche en contrat à durée déterminée.

Le Maire propose à l'assemblée, la création à compter du 02 novembre 2020, d'un emploi permanent à temps non complet suivant le grade énuméré ci-après :

Contrat à durée déterminée

Cadre d'emploi	Nombre de poste	Durée hebdomadaire de travail
Emploi ouvert dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations	01	12 h 00/semaine

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents dont pouvoir, décide :

- **DE CRÉER** un emploi permanent à temps non complet suivant le cadre d'emploi listé ci-dessus, à compter de la rentrée des vacances de la Toussaint soit le 02 novembre 2020 ;
- **DIT** que les crédits ont été prévus au budget supplémentaire de la collectivité,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

⇒ **VENTE DU BIEN « 76 RUE DE L'EGLISE » - PROMESSE DE VENTE**

Délibération 2020/51

Monsieur ARONICA Mathieu informe l'assemblée d'une promesse de vente uniquement pour le bien situé 76 rue de l'église.

Monsieur le Maire fait part du prix de la vente et dit que la rémunération due à l'agence immobilière sera à la charge de la commune.

Il demande aux conseillers municipaux de bien vouloir délibérer sur ce dossier, en acceptant de vendre ce bien séparément des deux autres maisons, tel qu'il était mentionné dans la délibération 2020/02 du 14 janvier 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents dont pouvoir :

- **VALIDE** la désignation du bien situé 76 rue de l'église,
- **ACCEPTE** le prix de vente ;
- **ACCEPTE** que la commune prenne à sa charge la rémunération due à l'agence immobilière ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la promesse de vente et tous les documents liés à

la vente de ce bien immobilier ;

- **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

⇒ **DIVERS**

• Régie d'avance « menues dépenses » : nomination d'un régisseur suppléant

Monsieur le Maire dit avoir reçu un deuxième avis défavorable. Il demande à Monsieur COCHARD Jean-Louis, conseiller, s'il serait d'accord d'être nommé. Monsieur COCHARD Jean-Louis accepte.

• Désignation d'un correspondant défense au sein du conseil municipal

Le conseil municipal, à l'unanimité de membres présents dont pouvoir, désigne madame CARRIER Nathalie correspondante « défense ».

COMPTES-RENDUS RÉUNIONS INTERCOMMUNALITÉ - SYNDICATS - COMMISSIONS ET AUTRES

INTERCOMMUNALITÉ

Commission « voirie » : Réunion du 05 octobre 2020

M. SICILIANO Georges dit avoir assisté à une première réunion de voirie.

Dossiers évoqués : L'enveloppe budgétaire fonctionnement voirie, nouvel outil de travail portant sur un logiciel récapitulatif toutes les voiries par commune (largeur, longueur, état des chaussées, largeur des accotements etc...) mise en place suite à la réalisation d'un diagnostic des voies, les mises à jour sont prévues tous les cinq ans.

Monsieur ROCHET Philippe fait part également qu'il existe aussi un même outil informatique « Géoportail » reprenant tous les autres réseaux (eau potable, assainissement etc...).

Commission « transports/mobilité » : M. CHEVEREAU Laurent dit que cette première réunion a eu lieu le 12 octobre 2020.

Dossiers évoqués : Compétence transport à la CCB DP courant 2021 - qu'un diagnostic « mobilité » sera réalisé en 2021 pour définir un plan de mobilité - continuité de l'étude d'itinéraire cyclable réalisée l'an dernier par des lycées qui ont été reçus dans les collectivités - la « voie bleue » qui est l'itinéraire de voies cyclables le long de la Saône, côté Ain qui pourrait être relié avec l'Azergues - le transport des personnes isolées - la plateforme « covoiturage » en place qui mérite d'apporter des renseignements supplémentaires pour la rendre plus attrayante, plus dynamique.

SYNDICATS

Néant

COMMISSIONS COMMUNALES

Commission « Vie scolaire/cantine » : réunion du 05 octobre 2020

Madame BURNIER Frédérique donne les points étudiés en commission :

- La reprise dès la rentrée scolaire après la Toussaint, de la gestion « cantine/garderie » par l'adjoint d'animation coordinateur à l'exception de la facturation qui restera traitée en mairie. Pour ce faire, l'achat d'un ordinateur portable a été nécessaire.

Madame BURNIER Frédérique fait part également de la mise en place d'une formule « bistrot » à la cantine en commun accord avec RPC, société livrant les repas. Ce procédé connaît déjà un grand succès, une belle réussite permettant d'éviter le gaspillage ; c'est-à-dire que pour les plus petits ou pour les enfants qui le souhaitent, une seule assiette chaude réunissant légumes, féculents, viandes ou autres protéines, laitage. Ce procédé va se poursuivre tout au long de l'hiver et aux beaux jours, la formule traditionnelle « entrée/plat/dessert » reprendra place. Le ressenti est que cette nouvelle organisation est mieux gérable entre les petits et les grands et qu'elle permet de s'améliorer dans les quantités à commander notamment en matière de laitage (yaourt).

Elle dit avoir mis en place à la cantine, un cahier de liaison où les agents de la cantine et de la garderie pourront noter leurs remarques positives ou non, leurs suggestions mais aussi tous problèmes rencontrés, voire liés à des comportements inhabituels de la part des enfants mais aussi des parents qui leur semble nécessaires d'être signalés en mairie.

Commission « gestion de crise » : réunion du 05 octobre 2020

Monsieur le Maire dit que cette première réunion a permis de faire le point :

- Sur le Plan Communal de Sauvegarde, déjà en place sur Marcilly, document nécessitant une réactualisation des coordonnées des élus mais aussi des personnes ressources. Il a été parlé d'augmenter le nombre de personnes ressources en demandant aux administrés qui se sont portés volontaires au soutien des habitants les plus isolés, au moment du confinement, risques sanitaires lié à la Covid-19, à mettre à jour sur ce document. Plan Communal de Sauvegarde qui pourra ensuite être consulté à tout moment par les membres de la commission.

- Sur le devenir des masques en stock (dont 1000 en tissu), il a été décidé de les conserver en cas d'une nouvelle vague et d'une nouvelle pénurie.

La prochaine réunion sera programmée en janvier 2021 et portera sur l'organisation des trois cellules.

Aussi, Monsieur le maire dit qu'il lui reste à montrer aux adjoints le déclenchement de la sirène installée sur le bâtiment de la salle des fêtes, sirène installée par l'Etat qui normalement est déclenchée par les services de la Préfecture mais qui peut, également être mise en route par le maire ou ses adjoints.

Réunion « agenda 21 » du 08 octobre 2020 : Ont été évoqués :

- Randonnée de l'ASM reportée mais randonnée qui ne sera plus en lien avec les journées du patrimoine,

- La bibliothèque de rue dont l'aspect extérieur est en souffrance et mériterait une réfection de la peinture,

- La numérisation des vieilles cartes et photos toujours en cours,

- L'organisation de la fête de la musique qui est renvoyée vers la commission « culture »,

- La mise en place d'un nouveau CME « Conseil Municipal des Enfants » qui pourrait évoluer vers un CMJ « Conseil Municipal des Jeunes » en comptant un effectif plus restreint que la précédente organisation, reste à se concrétiser : Madame Christine APPOLON se propose pour gérer et encadrer les jeunes gens à condition qu'elle soit accompagnée d'un élu référent ; Madame GOUBEAU lance un appel auprès de l'Assemblée.

- L'achat groupé de bois qui fonctionne toujours aussi bien,

- Les colis de Noël pour les aînés où le CCAS favorise les produits locaux et maintient les commerces de proximité,

- Le projet de refonte de l'Association « action 21 » modifiant les statuts, avec la mise en place d'un groupe pilote d'élus et de personnes non élues, une particularité est souhaitée à savoir que la salle de la gare devienne résidence fixe de l'Agenda 21 : le projet de coworking, tiers lieu en espace ouvert au profit des autres associations de la commune, leur permettant la visibilité des actions menées par l'Agenda 21,

- Le projet d'un atelier de transmission du savoir-faire du style « repair café »,

Elle dit déplorer le faible nombre de participants, une quinzaine de personnes ont répondu à l'invitation.

Pour terminer, Madame GOUBEAU Ghislaine dit qu'une opération de broyage collectif des déchets verts est programmée le samedi 21 novembre (ou le 28 si problème de météo). Un flyer offrant la possibilité de s'inscrire sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune.

POUR INFORMATION

Prochaines réunions de conseil municipal

Mois en 2020	Date	Heures	Lieu
NOVEMBRE	Lundi 09	20 h	Salle plurivalente

Prochaines réunions du Centre Communal d'Action Sociale

Mois en 2020	Date	Heures	Lieu
OCTOBRE	Lundi 26	18 h 30	Mairie

Autres :

Cérémonie des Vœux : Vendredi 08 janvier 2021 à 19 heures, salle des fêtes.

Fin de séance : 22 h 10